

Ministry of Education  
Child Care Quality Assurance  
and Licensing

Ministère de l'Éducation  
Assurance de la qualité  
et délivrance des permis des  
services de garde d'enfants



77 Wellesley Street West  
Box 980  
Toronto ON M7A 1N3

77, rue Wellesley Ouest  
C.P. 980  
Toronto ON M7A 1N3

Le 4 août 2016

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être déjà, de nouvelles exigences ont été ajoutées à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* le 2 août 2016 en ce qui a trait à l'imposition de frais d'inscription aux listes d'attente d'un service de garde.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les centres de garde agréés et les agences de services de garde en milieu familial ne pourront plus imposer de frais pour l'inscription d'un enfant sur la liste d'attente d'un service de garde. Cette interdiction est définie à l'article 75.1 du Règlement de l'Ontario 137/15.

Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les centres de garde agréés et les agences de services de garde en milieu familial devront se doter d'une politique sur les listes d'attente. Cette politique vise à doter les services de garde de la latitude nécessaire pour gérer efficacement les listes d'attente, tout en reconnaissant que les parents profitent de procédures de gestion des listes d'attente transparentes et clairement communiquées. C'est pourquoi l'article 45 du Règlement de l'Ontario 137/15 a aussi été modifié pour obliger les titulaires de permis de service de garde à inclure leur politique sur la gestion des listes d'attente à leur guide à l'intention des parents. Les titulaires de permis doivent aussi respecter la nouvelle exigence qui consiste à communiquer le rang dans la liste d'attente aux parents qui y sont inscrits et qui en font la demande, tout en protégeant les renseignements personnels.

Ces nouvelles exigences sont dans l'intérêt des parents, mais elles laissent aussi une certaine latitude aux titulaires de permis pour gérer leurs listes d'attente. Une foire aux questions sur les nouvelles exigences sera publiée sur la page sur la garde d'enfants du site Web du ministère de l'Éducation dans les prochains jours.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Moran".

Holly Moran  
Directrice